

## DECISION DU MAIRE n° 2024-014

**Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € H.T.

Vu la décision du Maire n°2024-005 du 29 février 2024 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Voulien à l'entreprise EUROVIA Bretagne pour un montant total de 231 989.00 €HT, soit 278 386.80 € TTC

**Considérant** la nécessité de modifier les prestations prévues à l'origine du marché, à savoir :

- Travaux en moins-value pour un montant de 3 254,00 €HT :
  - Ponçage des enrobés en gravillon Goasq.
- Travaux en plus-value, pour un montant de 32 506,00 €HT :
  - Immobilisation des équipes suite à défaut sur le réseau basse-tension ;
  - Immobilisation des équipes suite à travaux sur le réseau d'eaux usées et d'adduction d'eau potable ;
  - Réfection provisoire de tranchées suite à travaux sur le réseau d'eaux usées et d'adduction d'eau potable ;
  - Fourniture de bordures
  - Création d'emmarchements et d'une rampe d'accès PMR en liaison avec la résidence Les Voiliers ;

**Considérant** la nécessité de signer un avenant au marché initial pour un montant totale de :  
32 506,00 - 3 254 = 29 252,00 €HT, soit + 12,6% du montant du marché initial,

Je soussigné Yves Normand, Maire de LA TRINITÉ-SUR-MER :

### DECIDE

**D'APPROUVER** la nature des modifications des prestations prévues au marché initial, en plus-value et moins-value, pour un montant global de 29 252,00 €HT, soit 35 102,40 €TTC, portant le montant total du marché à 261 241,00 €HT, soit 313 489,20 €TTC, soit + 12,6% par rapport au montant du marché initial,

**DE SIGNER** avec l'entreprise l'avenant correspondant.

A La Trinité-sur-Mer, le 23 juillet 2024

Le Maire,  
Yves NORMAND

